

MASSI OPEN XC

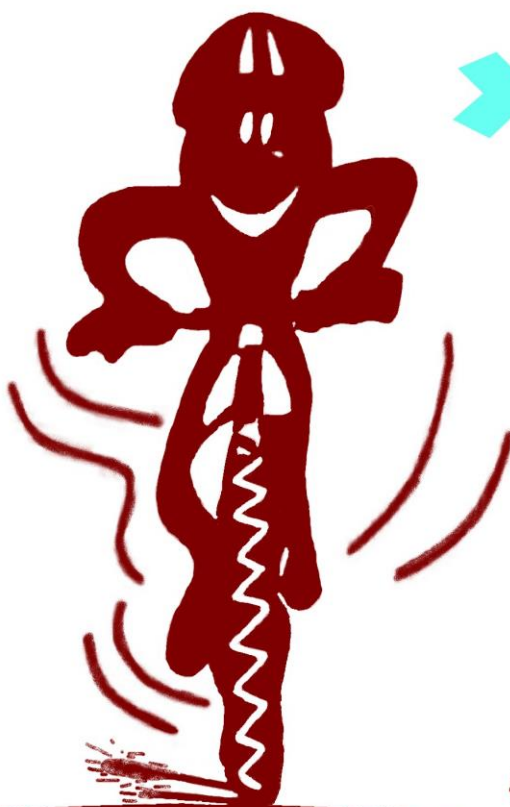


**COMPLEXE SPORTIF DE MENASSE
(BASE DE LOISIR DU MARSAN)
SAINT PIERRE DU MONT**

STADE MONTOIS CYCLISME

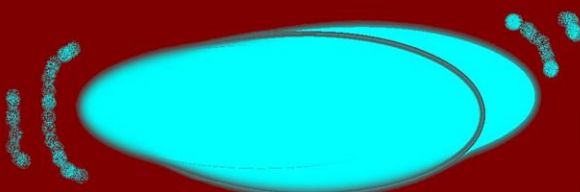


**ÇA N'AURA RIEN
D'UNE BALLADE
BUCOLIQUE !!!**



DIMANCHE 22 AVRIL 2018

1ER DÉPART 10H



**Minimes, Cadets,
Juniors, Seniors,
Hommes et Femmes**

**Ouvert aux non licenciés (certificat médical)
inscriptions avant le 18 avril
Inscriptions possibles par internet**

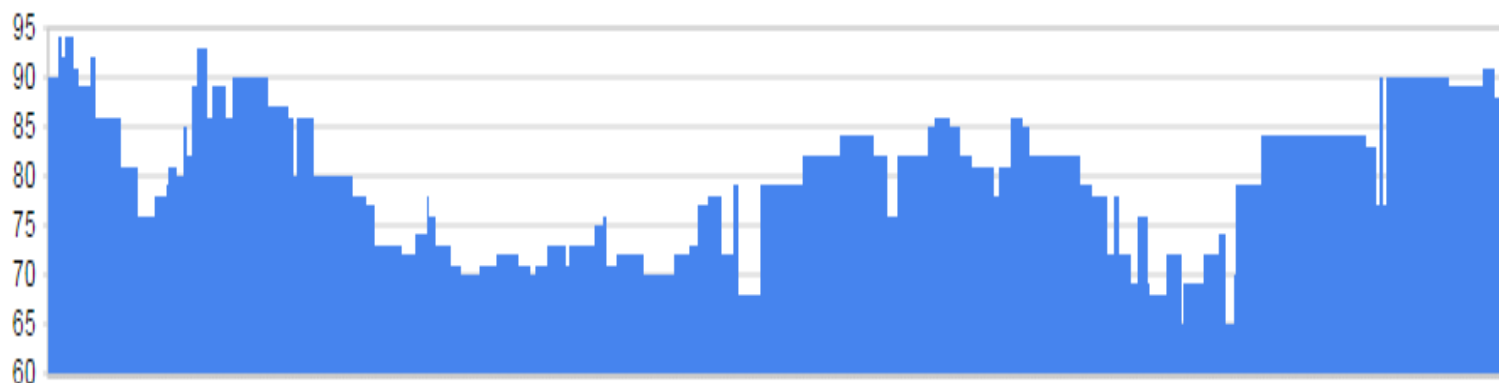
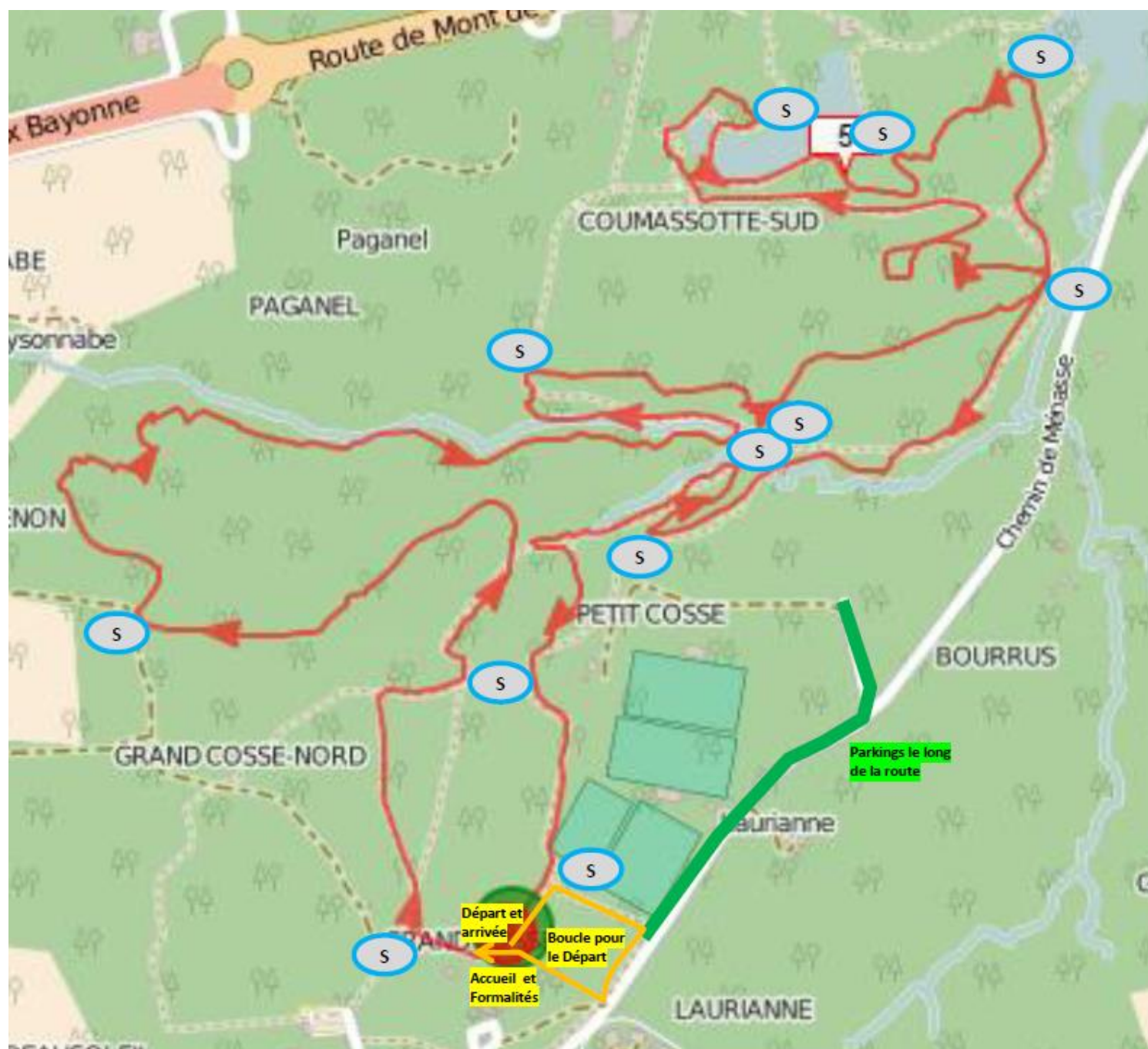
Renseignements : <http://stade-montois.org/wp/Cyclisme/> et 06 80 32 88 12

Un événement spectaculaire et unique dans les Landes

FORMALITES : base de loisir de menasse à Saint pierre du mont

- **OUVERTURE PERMANENCE** : le samedi 21 de 17h à 18h - le dimanche 22 à partir de 8h30.
- **9h45** : Appel et mise en place de la grille E3 Cadets, Cadettes et Juniors filles
- **9h55** : Appel et mise en place de la grille E4 minimes garçons et filles
- **10h00** : Départ de l'épreuve 3 : E3 Cadets, Cadettes et Juniors filles
- **10h10** : Départ de l'épreuve 4 : E4 Minimes garçons et filles
- **11h15** : Appel et mise en place de la grille E2 Juniors hommes, Master 30, Master 40, Master 50, Seniors dames et Tandem
- **11h30** : Départ de l'épreuve 2 : Juniors hommes, Master 30, Master 40, Master 50, Seniors dames et Tandem
- **13h15** : Appel et mise en place de la grille E1 Seniors Hommes, Espoirs, Master 30 élites et master 40 élites
- **13h30** : Départ de l'épreuve 1 : Seniors Hommes, Espoirs, Master 30 élites et master 40 élites

PODIUMS ET RECEPTION : à l'issue des épreuves vers 16h30



Art 1 - Le STADE MONTOIS CYCLISME organise le 22 avril 2018, la 4^{ème} manche du challenge MASSI Open XC 2018 de VTT sur le site de la base de loisir de menasse à Saint Pierre du Mont.
Cette épreuve est placée sous les règlements FFC correspondants aux épreuves de cross-country.

Art.2 - PARTICIPATION :

Compétition ouverte aux minimes, cadets, juniors, seniors, masters et dames licenciés à la FFC, licenciés dans les fédérations affinitaires et non licenciés (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme ou vtt en compétition).

Art.3 - LES CATEGORIES :

Chaque compétiteur concourra dans sa catégorie d'âge. Le classement général s'effectuera dans les catégories suivantes :

- Scratch (Seniors Hommes, Espoirs hommes, Master 30 élite, Master 40 élite)
- Seniors hommes (1995 à 1989)
- Espoirs hommes (1996, 97, 98, 99)
- Master 30 Elite (1988 à 1979)
- Master 40 Elite (1978 à 1969)
- Master 30 (1988 à 1979) et Master 40 (1978 à 1969)
- Master 50 (1968 et -)
- Seniors dames nées en 1996 et -
- Juniors Garçons nés en 2000 et 2001
- Cadets Garçons nés en 2002 et 2003
- Minimes Garçons nés en 2004 et 2005
- Juniors Filles nées en 2000 et 2001
- Cadettes Filles nées en 2002 et 2003
- Minimes Filles nées en 2004 et 2005

Art.4 - LES TEMPS DE COURSE :

- Minimes Garçons et Filles (nés en 2004 et 2005) : maximum 0 h 30 pour le vainqueur.
- Pour la catégorie cadets Garçons et filles (nés en 2002 et 2003), juniors Filles (nées en 2000 et 2001), le temps de course du vainqueur se situera dans une fourchette de 0h45 à 1 h max.
- Pour les catégories juniors Garçons (nés en 2000 et 2001), Seniors Dames (1996 et -), Master 40 (1978 à 1969), Master 50 (1968 et -), le temps de course du vainqueur se situera dans une fourchette 1h15 à 1h30.
- Pour les catégories Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 30 et 40 Elite Hommes, le temps de course sera inférieur à 1 h 45 pour le vainqueur.

Tout abandon doit être signalé aux commissaires ou aux signaleurs. Des contrôles auront lieu sur le parcours : tout non-respect de celui-ci donnera lieu à une élimination directe.

Art 5 - SECURITE

Le port du casque à calotte est obligatoire y compris à l'échauffement. Respect du code de la route sur les portions routières.

Art 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Respect des lieux et de l'environnement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou dégradations de matériels ou équipements, durant la manifestation. L'organisateur a souscrit une assurance, obligatoire pour les non licenciés FFC. Lors des passages dans les propriétés privées, les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Tout participant s'engage à respecter ce règlement, du seul fait de son inscription, et à dégager la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou d'incompatibilité de santé avec ce genre d'épreuve, cela, avant pendant et Après la compétition.

RENSEIGNEMENTS : ☎ 06.80.32.88.12 - courriel : sabathier.j.j@wanadoo.fr

